



## Le cannabis, la publicité

-----  
Par XFiles33

Bonjour à toute la communauté Forum-juridique,

Je fais appel à vous aujourd'hui pour un conseil juridique dans le cadre du lancement d'une société en France.

En effet, mon équipe et moi-même souhaitons développer une marque spécialisée en accessoires pour fumeur de cannabis.

Nous souhaitons nous attaquer dans un premier temps au marché Européen puis très rapidement au marché américain.

- Es-t'il possible de faire de la publicité pour nos produits sur les réseaux sociaux en faisant appel à des influenceurs?
- Pouvons-nous légalement travailler avec des artistes français pour des placements de produits sur videoclip?
- Pouvons-nous faire de la publicité sur des magazines ou des événements spécialisés en Europe et dans le reste du monde?

Je tiens à préciser que nous ne vendrons pas de drogues ou CBD ("cannabis light" légal en France car -0,2% de THC).

Je reste à votre entière disposition si vous avez des questions.

Merci pour votre aide :)